

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise
pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements
d'enseignement artistique spécialisé
École Municipale de Musique – Année 2023

Le Maire de la Commune de Saint-Witz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2020/36 en date du 04/06/2020 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, d'effectuer sans condition l'attribution de subvention,

Considérant l'appel à projet 2023 du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structure pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé,

DECIDE,

Article 1 - De faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique de l'école municipale de musique.

Un dossier est instruit. La demande s'élève à : 2 500 €

Article 2 - Que la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 - Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Fait à Saint-Witz, le 20 mars 2023

Le Maire,
Frédéric MOIZARD

